

La Croix

Le Samedi, 18 Janvier 1910. Vol. VII, No 52

ABCDEF GHIJKLMNOP

(Payable d'avance)

CANADA

1 an, \$2; 6 mois, \$1.40

EN VILLE

(par la poste)

1 an, \$2.50; 6 mois, \$1.25

ETATS-UNIS

ETRANGER (Union postale)

1 an, \$2.25; 6 mois, \$1.25

Un numéro, 5 cents

IN HOC SIGNO VINCES

La "Croix"

309 RUE SAINT-PAUL
Boîte de Poste 9175

JOSEPH BEGIN
Directeur-Propriétaire

Téléphone: Bell Main 0174.

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, COLONISATION, ETC.

PENSÉE DU JOUR

Un journal catholique dans une paroisse, c'est une mission perpétuelle.

LEON XIII

Pour un plat de lentilles

Nous avons sous la main le texte officiel du projet de loi créant une marine de guerre, projet dont M. Laurier, au nom de M. Brodeur, vient de faire adopter la première lecture par les Communes.

Dire tout ce qu'il renferme de conséquences graves et alarmantes pour nous, Canadiens, est impossible, car il nous fait entrer brusquement et forcément dans l'imprévu et l'incertitude des combats navals que l'Angleterre aura à soutenir un jour ou l'autre.

En effet, nous lisons à la clause 18e :

« En temps critique le Gouverneur en conseil peut mettre la Marine, ou en mettre toute partie que ce soit à la disposition de Sa Majesté (c'est-à-dire du gouvernement anglais) pour service général dans la Marine Royale, ainsi que tous vaisseaux ou navires de la Marine et tous marins servant sur ces vaisseaux ou navires ou tous officiers ou marins appartenant à la Marine. »

Si ce projet de loi est voté, nous contribuerons donc de notre argent et de notre sang aux guerres de l'Empire, aux guerres déclarées par les politiciens de Downing Street, afin de protéger leurs intérêts commerciaux, et cela, sans que nous soyons représentés au parlement anglais, sans que nous soyons consultés, en dépit de notre volonté et contre nos propres intérêts.

Cette seule clause devrait suffire à tout Canadien vraiment fier de ses droits politiques, acquis au prix des plus grandes luttes parlementaires, pour rejeter tout le projet de loi avec indignation.

Mais, qu'a-t-on vu à la Chambre, lors de sa première lecture ? On a vu M. Borden, le chef de l'opposition, par un discours interminable, emboîter bénévolement le pas à la suite du Premier Ministre, comme s'il eût craint de se laisser passer en... veulerie à l'endroit de l'Angleterre.

M. Laurier, répondant à une interpellation de M. Sproule, avait déclaré :

« Lorsque la Grande-Bretagne est en état de guerre, le Canada l'est également ; il n'y a pas de différence. Si un conflit éclate entre elle et une autre nation, le Canada est exposé à une invasion et, par conséquent, est en état de guerre. »

M. Borden, faisant allusion à cette déclaration étrange, dit :

« Mon très honorable ami l'a admis ici aujourd'hui dans les courtes remarques qu'il a faites. Il a dit que lorsque l'Empire anglais est en guerre, le Canada l'est aussi et c'est absolument exact. Il a entièrement raison à ce sujet, parce qu'il serait impossible pour l'empire anglais d'être en guerre avec une grande puissance navale, ou avec toute autre puissance, sans que, comme conséquence nécessaire de cette guerre, tout service naval ou toute flotte que nous pourrions avoir fut exposé à être attaquée par les navires de l'ennemi. »

Voilà que le fond de ce fameux bill commence à se laisser entrevoir ! La flotte canadienne, d'après les deux chefs politiques, fera essentiellement partie de la flotte impériale,

et le jour où l'Angleterre en aura besoin elle n'aura qu'un signe à faire pour la voir se transporter d'un océan à l'autre sans que nous, Canadiens, nous ayons un mot à dire.

Est-ce là la marine nationale que M. Laurier avait promise ? Que nous en sommes déjà loin et comme nous le serons encore davantage dans quelques années !

Qui ne voit que nous marchons à grands pas vers l'impérialisme et le militarisme européens, avec toutes leurs charges et toutes leurs tristes conséquences, pieuvres immondes qui ont sucé à l'Europe le meilleur de son sang et la crème de ses richesses ?

Les dépenses navales annuelles de la Grande-Bretagne s'élèvent à \$164,029,303, celles de l'Allemagne à \$60,424,675, celles des États-Unis à \$99,102,210, celles de France, à \$63,665,916, celles d'Italie à \$26,585,699, celles de la Russie à \$53,519,842.

Ces chiffres ne sont-ils pas de nature à effrayer tout Canadien soucieux de l'avenir de sa patrie ?

Les vieilles nations se meurent sous le fardeau des engins de guerre, allons-nous, comme elles, grever nos populations de charges exorbitantes et exténuantes ?

Heureusement, M. Monk, député de Jacques-Cartier, et M. Jameson, député de Digby (N.E.), étaient-là.

D'une voix ferme, appuyée sur le devoir d'une conscience droite et éclairée, ils ont protesté contre cet abandon, au profit exclusif des politiciens et des capitalistes de Londres, des intérêts vitaux et des droits constitutionnels du peuple canadien.

« On nous propose aujourd'hui, s'écria M. Monk, de nous rendre responsables d'une politique, d'une diplomatie, de traités et d'alliances, dont nous ne connaissons rien, sur lesquels nous n'avons aucun contrôle et qui sont formulés par des hommes excellents, sans doute, mais par des hommes qui ne sont pas responsables envers nous. Et l'on nous demande d'assumer toutes ces responsabilités sans nous accorder les privilèges de la représentation. J'affirme que vous ne trouverez pas — je ne dis pas de Canadiens français — mais d'Anglo-saxons qui accepteront volontairement cette responsabilité et qui se soumettront volontairement à ce que je considère comme une violation des anciens droits accordés aux sujets anglais, droits reconnus depuis des siècles en Angleterre... Ne pouvons-nous pas avec plus de justesse être assimilés à ceux que l'on amenait de la Gaule, de la Germanie et de la Dacie pour les faire entrer dans les armées romaines et dans les arènes de Rome, mais qui n'étaient aucunement représentés dans les conseils de la république romaine ? »

M. Jameson, traitant la question à un autre point de vue :

« L'amour propre des Canadiens, y compris les descendants des soldats qui ont combattu sous Wolfe et Montcalm, les fera se récrier contre l'affront que le gouvernement veut faire subir au pays, et nul ne saurait dire quelle dépense entraînera ce projet de défense navale une fois qu'on en aura entrepris la réalisation. Il en sera comme de l'entreprise du Grand-Tronc-Pacifique, dont le gouvernement ne sait pas encore quel sera, même à \$50,000,000 ou 100,000,000 piastres près, le prix de revient. On commence par un chiffre modeste pour habituer les gens à l'idée de la dépense et les empêcher de jeter les hauts cris quand elle leur apparaît dans toute son énormité. »

« Nous vivons, on le sait, à une époque où tout grandit et prospère. C'est ainsi, par exemple, que de \$1,574,013 qu'elles étaient en 1895, les dépenses du ministère de la Milice étaient portées à \$6,474,715 en 1908 ! C'est-à-dire qu'en temps

de paix, nous sommes assujétis à un impôt de guerre de près de \$1 par tête de la population. Mais aussi, le gouvernement a-t-il des résultats à faire constater. Tout récemment le ministre de la Milice déclarait à la Chambre, en réponse à une question de l'honorable député de Frontenac (M. Edwards), que les soldats de la batterie de Kingston venaient de faire certains exercices pour le bénéfice de certains fabricants de pellicules pour vues animées. Ainsi, grâce à un nouvel impôt insignifiant de 5 cents par tête, la population du Canada pourra admirer les manœuvres audacieuses des troupes du premier lord de la guerre en Canada !

« Chaque fantassin coûte en moyenne \$564 par année, et chaque cavalier, \$674 ; depuis 1895, on a porté de ce chef \$10,618,118 au compte du capital et grossi d'autant le chiffre de la dette nationale. Pareil fardeau est bien lourd à porter, et ce n'est qu'en cas d'extrême urgence que l'on devrait l'imposer au peuple. »

« Le programme naval est uniquement destiné à aborder davantage le fardeau des taxes en Canada, sans pour cela alléger celui qui pèse sur les citoyens de la Grande-Bretagne du chef de la défense de l'empire, y compris le Canada. Je laisse de côté la question de sentiment pour ne parler que de celle plus pratique des affaires. A part leur utilité en tant que vaisseaux-écoles, à quoi pourraient bien servir des bâtiments comme ceux dont on veut doter le Canada ? Ils ne sauraient soulager en aucune manière les flottes anglaises de l'Atlantique et du Pacifique où la Grande-Bretagne tient nombre de bâtiments du type que l'on veut acquérir ou faire construire et qui, au dire d'experts en matière navale, seraient relativement peu utiles dans les combats éventuels, à moins d'être protégés par de puissants cuirassés. Ils ne sauraient soulager en aucune façon les flottes anglaises en toute autre partie de l'univers ; ils ne protégeraient pas le Canada et seraient trop légers pour aller au feu aux côtés des bâtiments des autres colonies. Et contre qui les ferait-on servir ? Que l'on mette à contribution tous les services publics, que l'on épuise toutes les ressources du trésor public, il faudra encore au moins vingt-cinq ans pour créer une marine de guerre ayant par elle-même quelque utilité effective. D'ici là, ce n'est peut-être plus sur mer, mais plutôt dans les airs que se livreront les combats. »

Et le député de Digby conclut en demandant au gouvernement de soumettre, au préalable, sa nouvelle politique au tribunal du peuple :

« Par le présent projet de loi, le gouvernement cherche à lier la population du pays sans lui en demander la permission, sans l'inviter à faire connaître son sentiment ; il projette de dépenser l'argent de ceux qui devront armer les bâtiments et solder tous les frais, mais ces gens, il ne daigne pas les consulter. Les ministres méconnaissent au peuple le droit de se prononcer sur le peu de cas qu'ils font des conseils des experts en matière navale ; ils ne veulent pas lui donner l'occasion de manifester sa manière de voir au sujet du vieux principe d'un seul empire, d'une flotte unique. C'est là un droit qui n'appartient ni à la chambre ni au gouvernement, et je considère qu'avant d'adopter, à l'égard du service naval, un régime comme celui dont le gouvernement projette l'établissement, le peuple devrait être invité à se prononcer sur la question au moyen d'un plébiscite. »

Le projet de loi comporte en outre :

« Art 4e. — Le commandement en chef des forces navales est attribué au Roi... », c'est-à-dire, à l'Amirauté anglaise.

« Art. 24e. — En procédures judiciaires, tous deniers souscrits par ou pour le service de la Marine, ou

« autrement affectés à l'usage de ce service, ainsi que les vaisseaux, les armes, etc, appartenant à la Marine « ou dont elle se sert, sont censés être la propriété de Sa Majesté », c'est-à-dire du gouvernement anglais.

Et voilà ! Le Canada va se saigner à blanc pour créer une marine de guerre qui coûtera au moins cinq cents millions de piastres avant dix ans et, quand elle sera bien équipée et bien payée, l'Amirauté anglaise, au nom du Roi, en prendra peu à peu possession. Demain elle l'enverra dans les eaux du Japon protéger les gros magasins des lords londoniens, l'année suivante, au sud de l'Afrique, pour la même fin, et, toujours, les braves Canadiens seront appelés, en vertu de la loi Brodeur-Laurier-Borden, à en payer les frais d'entretien, de ravitaillement, de perfectionnement, de déplacement, etc. en temps de paix, et d'argent et de sang, en temps de guerre.

Si le peuple canadien ne se lève pas comme un seul homme contre une loi aussi odieuse et aussi injuste, c'est qu'il est mûr pour la servitude à laquelle fait allusion, plus haut, le député de Jacques-Cartier.

L'histoire nous raconte que la fille d'Henri VIII, Elizabeth, proposa à Dieu ce marché blasphematoire :

« Donnez-moi quarante ans de règne et je vous laisse votre paradis. »

Sir Wilfrid Laurier n'aurait-il pas laissé à entendre au gouvernement anglais que s'il réussissait à le faire nommer lord d'Angleterre, il lui donnerait une marine de guerre ? Aurait-il l'intention de vendre nos droits pour un plat de lentilles ?

L'avenir nous le dira.

JOSEPH BEGIN.

Pourquoi ?

Les derniers amendements à la loi des licences d'hôtels, votés par la Législature de Québec, comportent la réduction du nombre des buvettes de Montréal à 400. Il y en a aujourd'hui 480, soit 80 de plus que la loi n'autorise.

Les Commissaires des licences de notre cité ont-ils bien pensé à cet écart ?

S'ils y ont pensé, pourquoi n'agissent-ils pas dans le sens de la loi ?

JOSEPH BEGIN.

Le "Devoir" et les socialistes

Le Devoir aurait-il l'intention de se ménager l'estime et l'encouragement des socialistes ?

Hier, ce journal publiait, en 4e page, l'entrefilet suivant, sous la rubrique Réunions socialistes :

« Les socialistes de Montréal ont convoqué deux réunions pour dimanche après-midi. L'une pour les électeurs de langue anglaise sera tenue à la Bourse du Travail et l'autre à la salle Saint-Joseph pour les électeurs français. Tout le monde est invité. »

Cette invitation me laisse rêveur !

PIERRE BAYARD

Il est regrettable que certains journalistes se soient permis de discréditer injustement, devant le public montréalais, l'échevin J.-B.-A. Martin. Cet homme mérite des éloges. Nous invitons ces confrères à l'approcher et à le mieux connaître.

Le règlement Carter

D'après les avocats de la cité de Montréal, le règlement Carter prescrivant la fermeture des buvettes de bonne heure, tel que voté en deuxième lecture, n'est pas légal. Sa sanction, au lieu de décréter que la pénalité de chaque offense sera de 50 piastres d'amende ou « pas moins » de trois mois de prison, aurait dû décréter... ou « pas plus » de trois mois de prison, c'est-à-dire un maximum de peine au lieu d'un minimum.

En conséquence, le conseil de ville, après avoir suspendu les règles municipales 74e et 78e, dut reconsidérer vendredi la deuxième lecture dudit règlement.

L'échevin J.-B.-A. Martin proposa alors, pour conformer la pénalité à la loi, un amendement à la clause lere, qui fut adopté par 33 voix contre cinq.

Pour : les échevins Giroux, Clearhue, M. Martin, Dagenais, Levesque, Lésperance, Turner, Bumbrey, Gallery, Larivière, Lapointe, Leclair, Mercier, O'Connell, Couture, Lavolette, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Duquette, Major, Guay, David, Roy, Carter, Lamoureux, Prud'homme, McKenna et Messier.

Contre : les échevins L.-A. Lapointe, Proulx, Robillard, Fraser et Brodeur.

Nous prions nos lecteurs de bien retenir ces noms.

Un deuxième amendement abrogeant tout règlement antérieur qui serait en opposition à celui de l'échevin Carter, fut aussi proposé par M. J.-B.-A. Martin et emporté par 31 voix contre 5.

Tout allait bien, en dépit des obstacles que faisaient naître les échevins L.-A. Lapointe et Proulx, lorsque l'échevin Couture proposa à son tour un amendement à la première clause du règlement Carter, qui occasionna une discussion interminable.

Vers huit heures du soir, le conseil s'ajourna à mardi prochain sans avoir adopté finalement la fermeture des buvettes de bonne heure.

Il ne faudrait pas que cet échec inattendu décourageât les amis de la tempérance.

Quand à nous, plus que jamais, nous continuerons la lutte contre les buvettes avec toute l'énergie dont nous sommes capable.

JOSEPH BEGIN.

Nouveau confrère

La famille des journaux compte un confrère de plus. Le premier numéro du Devoir a paru lundi. Il était à six pages. Les numéros subséquents étaient à quatre pages. Le ton ressemble à s'y méprendre à celui du Nationaliste. Il ne pouvait guère en être autrement, puisque tous les rédacteurs anciens et nouveaux de celui-ci sont passés à celui-là. Le fond est aussi à peu près le même, moins certaines annonces qui servaient à battre monnaie sur la moralité publique et pour la suppression desquelles nous croyons devoir faire nos félicitations à la direction du nouveau journal. La forme est à la française. Tous les journaux quotidiens du Canada gagneraient à l'imiter sur ce point.

AVIS

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement est expiré de nous faire parvenir leur renouvellement le plus tôt possible.

MM Guoin et Langlois

Il n'y a pas longtemps encore, l'honorable Premier Ministre de Québec soufflait magistralement, à la législature, le député de Saint-Louis.

C'était en 1905. M. Langlois avait fait un long discours sur l'instruction publique et, en particulier, sur les amendements qu'il proposait à la charte de la Commission scolaire de Montréal ; M. Tellier venait de réduire à rien les différentes thèses de M. Langlois, lorsque M. Guoin, à l'étonnement de l'extrême droite, dans un grand discours annonçant la clôture de la session, fit au député de Joliette des éloges aussi sincères que mérités au sujet de son plaidoyer en faveur de nos écoles catholiques, et ne daigna même pas saluer au passage le réquisitoire de M. Langlois.

Dès lors, celui-ci conserva dans son cœur d'émancipé une amère rancune contre M. Guoin.

Quelques jours après, M. Tellier était nommé membre du Conseil de l'Instruction publique.

Ce nouveau geste du Premier Ministre acheva d'exaspérer le petit Langlois. En juin 1908, aux élections provinciales, M. Guoin et M. Bourassa se disputaient le comté de Saint-Jacques.

L'on vit alors M. Langlois et ses amis, des loges, s'abstenir de la lutte. Il voulait se venger du soufflet qu'il avait reçu devant toute la Chambre de Québec.

Le Premier Ministre fut battu et Langlois fut content.

Ces faits sont notoires. Personne ne peut les nier.

Cependant, en novembre 1909, à une nouvelle lutte électorale qui eut lieu dans la même division, entre M. N.-K. Laflamme et M. Clément Robillard, l'on vit, cette fois, le clan Langlois prendre fait et cause pour ce dernier, partisan de M. Guoin.

L'accord entre le Premier Ministre et le député de Saint-Louis était donc alors scellé, puisque le soir même de cette élection on les vit tous deux banqueter à la même table, au Club Canadien.

Mais à quelles conditions ? Voilà le point obscur de tous ces événements palpitants d'intérêt.

M. Guoin aurait-il cru que, pour garder les rênes du gouvernement, il lui fallait, vu les attaques répétées des nationalistes unis aux conservateurs, accepter le concours de M. Langlois ? Aurait-il pensé qu'il ne pouvait gouverner sans ce petit remuant ?

Il aurait eu grandement tort, car, la clique Langlois, si le Premier Ministre continue à la craindre et à la satisfaire, loin de lui être un appui, sera la meule attachée à son cou et l'entraînant au fond de l'abîme.

M. Langlois a été récemment mis à la porte du Canada par les patrons de ce journal, indignés, dit-on, de l'affaire Côté à laquelle le personnel de rédaction du Canada prit une large part.

C'est le temps plus que jamais, M. Guoin, de reprendre, à l'égard de ce député, l'attitude digne que vous aviez à la fin de la session de 1905.

M. Langlois aurait dit qu'il occuperait bientôt un siège de conseiller législatif.

Nous aimons à croire que ce n'est qu'une vantardise de sa part et que jamais, M. le Premier Ministre, vous n'avez eu l'intention de lui faire un tel honneur. Car, encore une fois, ce serait à votre propre perte.

La province catholique et canadienne-française de Québec qui vous a confié l'administration de ses affaires en 1908, vous la retirerait certainement aussitôt qu'elle aurait l'occasion de se prononcer sur votre gouvernement.

JOSEPH BEGIN.

BIEN APPLIQUÉS

Bien appliqués les coups de fouet que M. Omer Héroux administre à la Presse dans le Devoir d'aujourd'hui. M. Danerseau a dû en ressentir les contrecoups s'il est encore quelque peu sensible. D'ailleurs, il lui revenait de droit.

J. B.

Les Devoirs des parents

UNE DECLARATION DE MGR CHESNELONG

Mgr l'Evêque de Valence, (France), termine ainsi une lettre pastorale que Sa Grandeur vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse sur les devoirs des parents relativement à l'école :

« Le saint nom de Dieu invoqué et après en avoir conféré avec messieurs les Archevêques »

Nous déclarons obligatoires en conscience les règles suivantes extraites de la lettre collective des Evêques de France :

I.—Condamnation de l'école neutre

ART 1er.—L'Église condamne l'école neutre comme dangereuse pour la foi : 1o en raison de son principe même, qui est l'exclusion systématique de tout enseignement religieux dans l'école et, par suite, le discrédit jeté sur les vérités qui sont à la base de l'éducation ; 2o parce qu'en fait, dans un grand nombre d'écoles, l'hostilité réelle remplace la neutralité.

II.—Devoir des parents qui ont le choix entre les deux écoles.

ART. 2.—Quand les parents ont le choix entre l'école chrétienne et l'école neutre, c'est pour eux un devoir rigoureux d'envoyer leurs enfants à l'école chrétienne. Par conséquent, il leur est interdit de les envoyer à l'école neutre — à moins qu'il ne doive en résulter un dommage ; auquel cas le confesseur sera juge du sérieux des motifs invoqués. Cette règle et les suivantes s'appliquent également qu'il s'agisse de l'enseignement primaire ou de l'enseignement secondaire.

III.—Devoirs des parents dont les enfants fréquentent l'école neutre

ART. 3.—Lorsqu'un enfant est obligé de fréquenter l'école neutre, soit parce qu'il n'existe pas à proximité d'école chrétienne, soit parce que les parents ont des motifs sérieux et jugés tels par le confesseur d'opter pour l'école neutre, les parents sont tenus en conscience, et sous peine de refus d'absolution, d'assurer à leur enfant, par eux-mêmes ou par d'autres, en dehors des classes, l'instruction et la formation religieuse qu'il ne reçoit pas à l'école.

ART. 4.—Les parents obligés, par la nécessité ou un motif sérieux, d'envoyer leurs enfants à l'école neutre, ont le devoir rigoureux de surveiller cette école et de s'assurer que la foi et la vertu des enfants n'y courent aucun danger, du fait de la violation de la neutralité.

IV.—Devoir des parents quand l'école dite neutre est, en fait, positivement mauvaise.

ART. 5.—La fréquentation de l'école neutre, motivée par des raisons graves, ne peut être tolérée que si l'école est réellement neutre ; mais il est interdit de fréquenter une école où la stricte neutralité fait place, dans l'enseignement écrit ou oral, à une hostilité réelle de nature à mettre en péril prochain la foi ou la moralité des enfants.

ART. 6.—Les parents avertis que la foi ou la vertu de leurs enfants est en danger à l'école dite neutre, doivent en conscience intervenir pour réclamer que ce danger soit écarté.

ART. 7.—S'il n'est pas fait droit à leurs justes réclamations, les parents doivent, sous peine de faute grave, retirer leurs enfants de l'école où leur âme demeure en danger prochain, quelque dommage matériel qu'il puisse en résulter pour les parents eux-mêmes ou pour les enfants.

ART. 8.—Les manuels scolaires condamnés collectivement par l'Épiscopat restent frappés d'interdit. L'usage en est défendu dans les écoles, les fidèles ne peuvent, sous aucun prétexte, ni les posséder, ni les lire, ni les laisser entre les mains de leurs enfants, quelque autorité qu'il prétende le leur imposer.

Les mêmes prohibitions s'étendraient à tous les manuels que, dans la suite, l'Évêque de ce diocèse frapperait d'interdiction.

ART. 9.—Sont interdites et soumises aux règles édictées dans les articles précédents, les écoles mixtes, lorsque la coéducation des sexes y est pratiquée de telle sorte que la moralité des enfants y est exposée à de graves dangers.

Donné à Valence, en notre résidence épiscopale, sous notre seing et notre sceau, et le contre-seing du Chanoine Secrétaire Général de l'Evêché, le 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception de la Sainte Vierge.

JEAN-VICTOR-EMILE, Evêque de Valence.

LE CHRISTIANISME ET LA MORT

Dans les *Annales politiques et littéraires*, M. Anatole France donnait récemment à l'occasion de la fête des Morts un article perfide, confirmant ce que nous avons dit de cette revue, et à travers lequel, malgré des efforts pour se contenir, perçait de toutes parts la haine d'une âme radicalement antichrétienne.

L'imagination hellénique embellissait toutes choses, dit-il, et donnait même de la grâce à l'évanouissement suprême. Le moyen âge, au contraire, nous a effrayés par la peur de l'enfer, par une lugubre fantasmagorie de diables happant au passage l'âme du pécheur, par les simulacres funèbres des sépultures, par les images des squelettes et des vers du cercueil rongant la chair corrompue, enfin par les danses macabres. La mort en fut ainsi aggravée. C'est au XVIIIe siècle seulement que les tombeaux cessèrent d'être horribles.

Ces lignes, remarque la *Revue pratique d'apologétique*, ne manifestent pas seulement une méconnaissance profonde du christianisme — ce que l'on comprendrait de la part de l'auteur — mais une ignorance inexplicable de l'antiquité païenne et de l'histoire littéraire du XVIIIe siècle. Il n'est pas un élève d'humanité qui ne sache, pour l'avoir lu dans tous ses manuels et pour l'avoir constaté chez tous les poètes anciens, que la mort était le cauchemar dont l'obsession empoisonnait la vie des plus intrépides héros. Y a-t-il donc si longtemps que M. A. France a lu Homère pour qu'il ne se souvienne plus de la sombre mélancolie qui empoignait incessamment Achille à la pensée de sa mort prématurée ? A-t-il lu « Alceste, Iphigénie » et toutes les tragédies grecques qui sont pleines d'adieux tragiques à la vie, d'adieux à la douce lumière hellénique qui ne brûle plus dans l'empire des morts ? Est-ce un héros païen ou un chrétien qui s'écriait désespéré : « Le sort du plus misérable paysan parmi les vivants est plus enviable que celui du plus illustre et du plus vertueux des héros dans les Champs-Élysées ! » N'est-ce pas un lieu commun en littérature de reconnaître que l'Iphigénie de Racine a été christianisée parce qu'au rebours de l'Iphigénie antique elle est calme devant la mort et l'accepte avec résignation, sachant bien qu'elle n'est plus pour elle le mal suprême ? Au contraire, n'est-ce pas la marque d'une âme intensément chrétienne de voir venir la mort avec sérénité, et, tous les saints, par conséquent les âmes les plus profondément imprégnées de christianisme, ne l'ont-ils pas saluée avec joie ? Saint Paul l'appelait de ses vœux, saint François d'Assise, du fond du sombre moyen âge où M. France ne voit qu'épouvante et désespoir, lui fait des invocations ardentes. Que l'on compare à la sérénité de ces belles âmes la lâcheté de Voltaire, fleur de ce XVIIIe siècle païennisé, ou, selon M. Anatole France, « les tombeaux cessèrent d'être horribles ». Ce fier philosophe, au dire de son médecin Tronchin, fit bien médiocre figure au moment de franchir le suprême passage ; il est d'ailleurs notoire que de tous temps la pensée de la mort l'épouvanta, lui et ses amis de l'« Encyclopédie ».

UNE REINE SOEUR DE CHARITE

Nulle autre souveraine ne méritait mieux cette appellation que la nouvelle reine de Belgique.

Un trait entre mille autres. Il y a quelques années, on avait signalé à la princesse une jeune femme dont le caractère était particulièrement pitoyable. Elle se rendit dans une pauvre petite chambre où tout décelait une affreuse misère.

La malheureuse femme, qui ne pouvait quitter son lit, était atteinte d'une grave maladie des yeux. La future reine ne se souvint qu'elle était fille du duc de Bavière Karl Théodore, oncle de grande valeur et qui, lui-même, très secourable aux malheureux, en avait soigné prudemment un grand nombre.

Elle entreprit la guérison de cette femme, lui prodiguant mille soins experts.

La princesse apprit un jour que sa malade adorait la musique. Le lendemain, elle arrivait dans la chambre avec une longue boîte, y prit son violon et commença à jouer.

Pendant trois semaines, Son Altesse Royale fit de la musique de chambre pour la malheureuse femme. Sa protégée guérie, elle disparut.

La princesse avait exigé une discrétion absolue.

Mais tout se sait, et nous sommes heureux de pouvoir conter cette touchante histoire.

LE PREMIER CONGRES ANTIALCOOLIQUE VA T-IL TENIR A SAINT-PETERSBOURG

Un congrès antialcoolique va se tenir pour la première fois en Russie, du 24 décembre au 6 janvier.

Il sera présidé par lui-même, et aussi par le nombre de invitations qui ont été lues — plus de 20,000 — une exceptionnelle importance. De nombreux rapports y sont d'ailleurs présentés et maintiennent. Quelques chiffres empruntés au docteur Mendelsson nous renseignent sur les proportions dans lesquelles l'alcoolisme sévit en Russie.

C'est ainsi que l'alcool y tue près de 7,000 personnes par an, sans compter les accidents survenus à la suite d'ébriété. A Saint-Petersbourg seulement le nombre d'alcooliques morts sur la voie publique dépasse 200. Le nombre des ivrognes ramassés, ivres-morts, dans la rue et transportés aux postes de police, est de 1 habitant sur 23 ; dans le quartier Spassky la proportion est plus forte : 1 sur 12, de sorte que la huitième partie de la population de ce quartier passe régulièrement la nuit au poste.

La consommation totale de l'eau-de-vie à 4 p. c. a comporté en 1895 près de 65 millions de vedros ; en 1904 plus de 72 millions. Le peuple dépense donc en eau-de-vie seulement plus de 700 millions par an ; si l'on compte ce qu'il dépense de plus en bière, en vin et en liqueurs, le total arrive à un milliard.

LE Kulturkampf en Allemagne

L'oeuvre persécutrice du Kulturkampf secret continue à s'exercer dans le champ de l'école. Tous les inspecteurs ecclésiastiques locaux y ont été relevés de leur charge, et à leur place ont été mis, selon la méthode ordinairement suivie, les recteurs d'école, nantis de droits et de salaires y correspondant.

Mell Robertine Barry (Françoise) est décédée subitement à Montréal.

ÇA ET LA

UN BLASPHEMATEUR DEVIENT POU

Un conférencier libre-penseur prussien, un sieur Richter, eut, l'été dernier, l'audace de faire des conférences blasphématoires à Lucerne et à Saint-Gall. Le scandale fut tel que la justice de Lucerne le fit arrêter et que le tribunal de cette ville, condamna le milliard pour crime de blasphème. Il appela au tribunal fédéral de Laxembour, lequel cassa l'arrêt de la justice luxembourgeoise au grand scandale de la population catholique de Lucerne.

A Saint-Gall, les tribunaux d'intervinrent pas, mais ce fut la population elle-même qui fit justice. Le conférencier prussien reçut une fameuse volée de bois vert et disparut le lendemain.

Zürich lui fut plus hospitalier, mais la ville de Zwingle devint fatale au blasphémateur.

Se trouvant dans un café, à Zurich, il se mit soudain à traiter de voleurs et d'assassins les communistes assis autour de lui. Comme il devenait de plus en plus furieux, on fit venir un homme du poste-saïnt-pierre, qui l'emmena. Le lendemain, après avoir été examiné par un médecin, il fut conduit à l'asile des aliénés du Burgholzli.

UNE REINE SOEUR DE CHARITE

Nulle autre souveraine ne méritait mieux cette appellation que la nouvelle reine de Belgique.

Un trait entre mille autres. Il y a quelques années, on avait signalé à la princesse une jeune femme dont le caractère était particulièrement pitoyable. Elle se rendit dans une pauvre petite chambre où tout décelait une affreuse misère.

La malheureuse femme, qui ne pouvait quitter son lit, était atteinte d'une grave maladie des yeux. La future reine ne se souvint qu'elle était fille du duc de Bavière Karl Théodore, oncle de grande valeur et qui, lui-même, très secourable aux malheureux, en avait soigné prudemment un grand nombre.

Elle entreprit la guérison de cette femme, lui prodiguant mille soins experts.

La princesse apprit un jour que sa malade adorait la musique. Le lendemain, elle arrivait dans la chambre avec une longue boîte, y prit son violon et commença à jouer.

Pendant trois semaines, Son Altesse Royale fit de la musique de chambre pour la malheureuse femme. Sa protégée guérie, elle disparut.

La princesse avait exigé une discrétion absolue.

Mais tout se sait, et nous sommes heureux de pouvoir conter cette touchante histoire.

LE PREMIER CONGRES ANTIALCOOLIQUE VA T-IL TENIR A SAINT-PETERSBOURG

Un congrès antialcoolique va se tenir pour la première fois en Russie, du 24 décembre au 6 janvier.

Il sera présidé par lui-même, et aussi par le nombre de invitations qui ont été lues — plus de 20,000 — une exceptionnelle importance. De nombreux rapports y sont d'ailleurs présentés et maintiennent. Quelques chiffres empruntés au docteur Mendelsson nous renseignent sur les proportions dans lesquelles l'alcoolisme sévit en Russie.

C'est ainsi que l'alcool y tue près de 7,000 personnes par an, sans compter les accidents survenus à la suite d'ébriété. A Saint-Petersbourg seulement le nombre d'alcooliques morts sur la voie publique dépasse 200. Le nombre des ivrognes ramassés, ivres-morts, dans la rue et transportés aux postes de police, est de 1 habitant sur 23 ; dans le quartier Spassky la proportion est plus forte : 1 sur 12, de sorte que la huitième partie de la population de ce quartier passe régulièrement la nuit au poste.

La consommation totale de l'eau-de-vie à 4 p. c. a comporté en 1895 près de 65 millions de vedros ; en 1904 plus de 72 millions. Le peuple dépense donc en eau-de-vie seulement plus de 700 millions par an ; si l'on compte ce qu'il dépense de plus en bière, en vin et en liqueurs, le total arrive à un milliard.

CATHOLIQUES ET SOCIALISTES

Si le socialisme n'avait pour but que de venir en aide au peuple ouvrier (sans exclure les pauvres et les infirmes), si ce n'était qu'un système économique, il mériterait les encouragements de cette religion de charité qu'est la religion catholique. Il rencontre des sympathies parmi nos populations et ne recueille que trop d'adhésions, grâce à l'habileté qu'il eut de se donner comme parti ouvrier. Mais des hommes clairvoyants et surtout le Pape Léon XIII l'ont dénoncé comme allant contrairement aux saines notions de la

raison et de la foi, par une conséquence rigoureuse et inéluctable à un collectivisme destructeur de la justice et de la liberté.

Depuis le milieu du XIXe siècle, dès que la concurrence féroce de l'industrie et du commerce et le principe de l'offre et de la demande eurent produit leurs funestes effets, des catholiques, des évêques avaient compris que, pour garantir les maux produits par ce nouveau régime de libéralisme dénué de justice, et de charité, il fallait une Réforme sociale.

La revue d'élite sous ce nom par Frédéric Lejay, l'œuvre de Monseigneur de Ketteler et ses Associations chrétiennes sociales d'ouvriers, les chrétiens sociaux du prince de Liechtenstein si vigoureusement aidés par le bourgmestre de Vienne Lueger, et, en Belgique, à côté de bien d'autres œuvres locales, la Ligue démocratique chrétienne, les Antisocialistes, les Volkswonden et les boerenbonden, ont adopté le programme catholique respectueux des droits comme des devoirs des maîtres et patrons, aussi bien que des ouvriers.

Stimulés par les déplorables succès de la propagande socialiste ces fédérations se sont plus activement employées à remédier à de justes griefs et à promouvoir une législation sociale, éminemment favorable à la classe ouvrière. Les vingt-cinq années de ministères catholiques belges ont été fécondes en lois à l'usage des conservateurs et démocrates.

En Canada, il faut sans retard s'arrêter aussi contre le socialisme si nous ne voyons pas qu'il nous envahisse.

L'ETAT ET L'EGLISE PROTESTANTE EN ANGLETERRE

De l'Union Times

« Les évêques anglicans de Birmingham trouvent les chaînes de l'Etat. La publication du jugement rendu dans l'affaire ministérielle contre Thompson, secrétaire du ministre anglais, est obligé de donner la confirmation d'un homme qui a épousé la cause de sa femme décadente, lui a adressé une lettre de protestation. Dans cette lettre, publiée par le Times, il déclare qu'un prêtre n'aurait pas l'obligation d'Angleterre, il ne promet pas d'obéissance au Parlement. Mais il promet d'obéir, et comme membre de l'Église anglicane il doit obéir au Roi, comme chef de l'Etat, et le Roi est l'autorité suprême sur la base de la loi faite par le Parlement, soit qu'elle affecte la constitution spirituelle de l'Église d'Angleterre, soit qu'elle touche à d'autres affaires. »

Après avoir cité le *Church Times*, qui consigne aux évêques anglicans de revenir au droit de leur Église et de rejeter la doctrine de l'autorité suprême de l'Etat, en matière ecclésiastique, le *Catholic Times* continue :

« Sans doute, les évêques, jstant les yeux sur les temps antérieurs à la Réforme, et voyant comment l'autorité spirituelle était alors devenue couronnée, ne peuvent pas l'Église en ce pays, sous la direction du Pape, trouvent leur position de dépendance à l'égard de l'Etat humiliante et amère, mais nous sommes bien certains de dire vrai en disant qu'ils n'accepteront pas le principe de notre confesse. »

Les anglicans n'ont pas voulu de l'autorité du Pape, ils subissent maintenant le joug de l'Etat. C'est bien ce qu'ils méritent.

AU VOLEUR !

Nous lisons dans l'*Univers* : « Notre confrère M. Féron-Vrau, directeur de la *Croix* de Paris, annonce ce matin en termes émus que hier à midi la vente aux enchères de la propriété du journal la *Croix* et des publications de la maison de la « Bonne Presse », à la requête de M. Ménage, liquidateur de la Congrégation des Assomptionnistes. »

La mise à prix était fixée à cent cinquante mille francs.

Notre confrère, directeur et propriétaire de la *Croix* et des publications annexes, a dû racheter sa propriété au prix de cent quatre-vingt mille francs, se voyant, en sus, dépouillé du montant de son hypothèque.

Déjà, précédemment, il avait été dépouillé des meubles de la maison de la « Bonne Presse », bien qu'ayant affecté, des paiements, en forme régulière et notariée, de quatorze cent mille francs.

« J'ai cru de mon devoir dit M. Féron-Vrau, de racheter ce qui m'appartenait. Je ne suis représenté que par le trouble-présent apporté dans l'œuvre de la Bonne Presse par son passage en d'autres mains. Certes, il n'aurait été facile de reconstituer cette œuvre, et je connais trop la fidélité de nos lecteurs pour douter d'eux un seul instant ; mais si je pouvais espérer plus tard voir l'œuvre se relever plus puissamment que jamais, je devais craindre aussi des difficultés matérielles non-

breuses qui l'auraient momentanément affaiblie. »

Tous les paiements régulièrement opérés, toutes les acquisitions faites par M. Féron-Vrau, quinze mois avant la loi sur les congrégations, ont été considérés, les premiers comme fictifs, les seconds comme des formalités de complaisance.

Cela est tout simplement un vol, contre lequel nous protestons de toutes nos forces, et contre lequel devrait s'élever toute la presse — même bloquée — si elle avait non seulement quelque indépendance, mais le moindre souci de son propre intérêt.

R. DU V.

LES MAÇONNES

Certains journaux annoncent qu'un groupe de femmes vient de fonder dans le troisième arrondissement de Paris une loge de libre-pensée exclusivement féminine : « l'Action féminine ».

Ce ne sera pas une loge régulière ; car la maçonnerie continue de refuser l'investiture aux femmes. Celles-ci ne sont admises que dans des tenues « blanches », c'est-à-dire mixtes. Mais ce sera toujours une réunion où la stupidité et la perversité maçonniques pourront exercer leur influence. Les foyers d'irréligion se multiplient de toutes manières. Nous verrons peut-être se former des loges d'enfants.

Les syndicats interconfessionnels d'Allemagne

Certains organes allemands à tendance interconfessionnelle ont prétendu que le Pape ne visitait point dans sa lettre au président de l'Union Economique sociale, de Rome, les syndicats ouvriers catholiques existant en Allemagne à côté des syndicats chrétiens. Il est de source certaine que le Pape ne fait point de différence entre les pays et les peuples et que ses paroles doivent être généralisées. Pie X semble pourtant faire une certaine exception pour les syndicats ouvriers chrétiens, c'est-à-dire interconfessionnels d'Allemagne. L'*Observateur Romano* a déclaré que le Pape tolère ces syndicats. D'ailleurs, l'Église non catholique et simplement chrétienne ne rentre dans ces syndicats allemands que pour six pour cent à peine, comme le Centre lui-même, qui veut n'être qu'un parti politique et non confessionnel, ne compte qu'un seul député protestant.

L'Allemagne et les Lieux saints

L'Allemagne ne perd pas de vue les Lieux saints de Palestine, et l'on se souvient de l'éclat dont fut entouré le voyage de l'empereur Guillaume à Jérusalem, il y a quelques années. On annonce dès maintenant le prochain voyage de son fils, le prince Eitel-Frédéric, au mois d'avril 1910. Une circulaire du grand-maître de la cour von Mirbach nous fait connaître que le prince et la princesse arriveront à Jaffa le mercredi 6 avril, descendront à l'hôtel du Parc, visiteront la colonie souabe de Sabona et se rendront le 7 à Jérusalem où ils seront reçus par les autorités turques et le consul allemand à la gare. Ils monteront ensuite sur la montagne des Oliviers, à l'endroit où sont élevés les nouveaux monuments, réalisation d'une fondation pieuse faite par l'impératrice Augusta-Victoria. Ils y seront reçus par les chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean, auxquels ces monuments sont confiés, et en leur présence aura lieu successivement la consécration de l'église de l'Ascension (évangélique) et celle de l'église catholique de la Dormition de Marie. Le couple princier prendra part aux fêtes du cinquante-naire de l'orphelinat syrien, le 12 avril, puis visitera la ville et les environs de Jérusalem.

Voici cette année qui s'en va s'abîmer dans le gouffre, où toutes les autres se sont anéanties. Oh ! que l'éternité est incomparablement plus aimable puisque sa durée est sans fin, que ses jours sont sans nuit et que ses satisfactions sont invariables !

O Dieu, elles passent donc ces années temporelles, elles courent imperceptiblement les unes après les autres ; en dérivant leur durée, elles dévalent notre vie mortelle, et en finissant, elles finissent aussi nos jours.

Disons-le nous souvent : Tout passe. Donc il ne nous importe guère que nous ayons ici des pènes et des joies, pourvu qu'à tout jamais nous soyons bienheureux et qu'après le peu de jours qui nous restent de cette vie mortelle, vienne la sainte Éternité qui nous est promise en l'abondance des miséricordes de Dieu.

Mais hélas ! quand je pense comment j'ai mal employé le temps de Dieu, je suis bien en peine qu'il ne veuille point me donner son éternité, puisqu'il m'a promis qu'à ceux qui auront bien usé de son temps. Mais, ô mon Dieu ! pour quoi vivrons-nous l'année suivante, si ce n'est pour mieux aimer cette bonté souveraine ? Oh ! qu'elle nous ôte de ce monde ou qu'elle ôte le monde de nos cœurs ! Qu'elle nous fasse mourir ou qu'elle nous fasse mieux aimer, la mort que notre propre vie !

S. FRANCOIS DE SALES.

(Médit. sur la fin de l'année.)

(Discours prononcé à Gand en 1881.)

Légalité de la résistance

Mgr l'Evêque de Tarbes a adressé à son clergé et aux fidèles une éloquentة lettre circulaire relative aux écoles et au denier du culte. Il y rappelle à ses diocésains les enseignements unanimes de l'épiscopat français, renouvelés de toutes parts en dépit des basses calomnies de la mauvaise presse.

« Cette résistance, remarquons-le, loin d'être en opposition avec la loi, y trouve au contraire son ferme point d'appui. L'instituteur n'a pas le droit d'attaquer la religion et, par là, de porter atteinte à la foi des enfants. La conséquence évidente, immédiate, de ce fait incontesté et incontestable, c'est qu'il commet un criminel abus de pouvoir, s'il met entre les mains de ses élèves des livres, si devant eux il tient un langage, s'il leur fait faire des compositions, s'il les oblige à transcrire des textes, par quoi leur conscience religieuse puisse être blessée. Voilà ce qu'ont dit et écrit les promoteurs de l'école laïque eux-mêmes. Recueillons ce langage ; que nos fidèles l'entendent et s'en souviennent, pour le citer, à l'occasion, comme un rappel au devoir. L'instituteur prend les enfants tels qu'ils lui viennent, avec leurs idées et leur langage, avec les croyances qu'ils tiennent de la famille, et il n'a d'autre souci que de leur apprendre à en lire ce qu'elles contiennent de plus précieux au point de vue social, c'est-à-dire les préceptes d'une haute moralité... »

« L'enseignement moral, laïque, se distingue donc de l'enseignement religieux sans le contredire. L'instituteur ne substitue ni au prêtre, ni au père de famille ; il joint ses efforts aux leurs pour l'éducation de chaque enfant un honnête homme... Toute discussion théologique, philosophique, lui est manifestement interdite par le caractère même de ses fonctions, par l'âge de ses élèves, par l'accomplissement des familles et de l'Etat. »

« Le Maître devra éviter, comme une mauvaise action tout ce qui, dans son langage ou dans son attitude, blesserait les croyances religieuses des enfants confiés à ses soins, tout ce qui porterait le trouble dans leur esprit, tout ce qui « trahirait de sa part, envers une opinion quelconque, un manque de respect ou de réserve. »

« Solennelles recommandations, que résumait cette grave parole de Jules Ferry au sujet de l'enseignement : « Il ne faut pas, disait-il, que l'irréligion d'Etat prenne la place de la religion d'Etat. »

« Il est vrai que, parmi les initiateurs de l'école laïque, plus d'un a remisé le drapeau de la neutralité sincère et loyale. Mais le devoir ne change pas avec le caprice ou la passion de ceux qui, par intérêt peut-être, l'avaient momentanément défendu, et il demeure hors de doute que, de par la loi, l'école communale n'est pas en droit d'outrager ou de dénigrer la religion. »

« Il importe de dire aux pères et mères de famille que la loi les protège, et que, pour eux, vouloir faire régner à l'école le respect de leurs croyances, c'est pouvoir. Mais, de là même dérivent des obligations auxquelles rien ne les autorise à se soustraire. Il s'agit ici de défendre des droits qui se doublent d'un devoir, et que l'on ne peut sacrifier sans trahir sa conscience. Toute négligence serait grave, qui mettrait en péril la foi des enfants. »

Voici cette année qui s'en va s'abîmer dans le gouffre, où toutes les autres se sont anéanties. Oh ! que l'éternité est incomparablement plus aimable puisque sa durée est sans fin, que ses jours sont sans nuit et que ses satisfactions sont invariables !

O Dieu, elles passent donc ces années temporelles, elles courent imperceptiblement les unes après les autres ; en dérivant leur durée, elles dévalent notre vie mortelle, et en finissant, elles finissent aussi nos jours.

Disons-le nous souvent : Tout passe. Donc il ne nous importe guère que nous ayons ici des pènes et des joies, pourvu qu'à tout jamais nous soyons bienheureux et qu'après le peu de jours qui nous restent de cette vie mortelle, vienne la sainte Éternité qui nous est promise en l'abondance des miséricordes de Dieu.

Mais hélas ! quand je pense comment j'ai mal employé le temps de Dieu, je suis bien en peine qu'il ne veuille point me donner son éternité, puisqu'il m'a promis qu'à ceux qui auront bien usé de son temps. Mais, ô mon Dieu ! pour quoi vivrons-nous l'année suivante, si ce n'est pour mieux aimer cette bonté souveraine ? Oh ! qu'elle nous ôte de ce monde ou qu'elle ôte le monde de nos cœurs ! Qu'elle nous fasse mourir ou qu'elle nous fasse mieux aimer, la mort que notre propre vie !

S. FRANCOIS DE SALES.

(Médit. sur la fin de l'année.)

(Discours prononcé à Gand en 1881.)

Le Vatican et l'Allemagne

A certaines heures, le Vatican et le Pape font les frais de la presse française. Le Berliner Tageblatt démentait ces jours-ci, que le Pape eût influencé dans le sens allemand le clergé d'Alsace-Lorraine, ce qu'il expliquait en disant que ce serait là une démarche inutile et inopportune, puisque ce clergé ne manifeste aucunement une sympathie particulière envers la France, qui puisse être considérée comme une hostilité envers l'Allemagne.

D'autre part, la Gazette de Francfort à propos d'un discours du comte Ottorino Gentiloni, directeur d'une association électorale de Rome, association catholique, fait une véritable salade russe des dispositions actuelles de la Cour romaine vis-à-vis de l'Allemagne et des dispositions précédentes de Léon XIII et du cardinal Rampolla. Ce journal parle des « yeux doux » faits alors à la France au détriment de l'Allemagne, et des « regards obliques » jetés aujourd'hui vers l'Allemagne parce que la France montre plus que jamais ses inimitiés envers l'Eglise catholique.

Glossolales modernes

Le merveilleux « don des langues », dont saint Paul nous parle dans la première épître aux Corinthiens, n'a pas complètement disparu de ce monde. Malheureusement pour nous, catholiques, il est passé à d'autres ! Vous voyez d'ici les conséquences : l'Eglise catholique ne possède plus ce don, elle n'est plus la véritable Eglise de Jésus-Christ. Cet argument ne vous convainc pas ? Ni moi non plus.

Nous rencontrons des glossolales chez les Quakers ou Société des amis (Society of Friends), comme ils s'appellent eux-mêmes. Voici d'après Barclay, la description du service divin quaker : « Réunis au son de la cloche dans un local dépourvu de toute décoration, sans autel, ni chaire, ni orgues avec deux rangées de bancs, dans lesquels se placent, à droite les hommes, à gauche les femmes, les Quakers restent pendant une demi-heure, quelquefois pendant une heure, dans le plus profond silence. C'est ce qu'ils nomment, the silent meeting, (le meeting silencieux). Il arrive que l'Esprit... du diable fait absolument le sourd, de sorte que, après un silence de plusieurs heures, l'assemblée se retire. Ce silence solennel n'est interrompu que par les soupirs et les gémissements de ceux qu'agite l'Esprit, jusqu'à ce qu'enfin l'un des membres de la réunion, poussé par la « force de Dieu », se découvre et se lève pour prêcher ou tombe à genoux pour prier suivant que l'Esprit « incite à l'un ou à l'autre. Hommes et femmes peuvent parler. Ces meetings silencieux sont très fréquemment témoins de scènes de convulsions, d'extases et de glossolalie. On serait plutôt surpris du contraire. C'est d'ailleurs, selon l'opinion la plus vraisemblable, ces convulsions qui ont donné lieu au nom de Quakers (trembleurs) : « Voyez comme il tremble et s'agite, s'écriait le peuple à la vue d'un adepte de Fox, le voilà devenu quaker ! » Si nous en croyons d'autres chercheurs d'étymologies, ce nom aurait été donné par un juge de Derby, Bennet, devant lequel Fox avait dû comparaître. « Tremble (quake), dit Fox à Bennet, tremble devant la parole du Seigneur. » A partir de ce moment, le juge ne l'appela plus que quaker ; Fox et ses adeptes furent désormais des quakers.

Actuellement, la patrie de prédilection des glossolales semble bien être l'Allemagne protestante. En 1908, on comptait dans la Hesse, au moins 78 groupes de glossolales. Le groupe de Cassel avait organisé des quêtes pour se bâtir une église. Le mouvement glossolale s'est aussi propagé en Silésie et en Suisse, à Zurich principalement. Qu'on nous permette de citer quelques extraits de journaux protestants qui montreront mieux l'importance du mouvement glossolale parmi les luthériens. « Il nous est impossible, écrivait l'Evangelisches Alltagsblatt, d'agir autrement, et, dussions-nous perdre la moitié de nos lecteurs, nous sommes obligés de recommander la plus grande réserve... Nous vivons à un moment critique... Toutes ces scènes étonnantes et, pour la plupart effrayantes, dont on nous parle, ne sont pas, dans la majorité des cas, l'œuvre directe de Satan, mais plutôt de personnes qui se laissent entraîner par leurs sentiments et leurs nerfs ou de personnes qui cherchent une popularité de mauvais aloi... Le diable met à profit ces manifestations pour causer du dommage au troupeau de Jésus et l'induire en erreur. L'évangéliste Dallmeyer fit paraître dans le même journal une déclaration, dans laquelle il avouait avoir été la dupe d'un esprit de mensonge et suppliait toutes les âmes de se soustraire complètement à l'influence de cet esprit. Or, Dallmeyer était l'un des principaux chefs du mouvement glossolale hessois. « Nous avons été victimes d'un puissant esprit de mensonge, écri-

voient deux glossolales au senior des évangélistes. Cet esprit s'est emparé de bon nombre de fidèles enfants de Dieu. Il les initie au don des langues, d'abord par des sentences de la Bible pour passer ensuite à d'évidentes vérités contenues dans l'Ecriture. Il gagne ainsi la confiance des chrétiens et en fait ses sujets. Puis il se met à prophétiser et donne des ordres. Finalement, et tout en promettant de communiquer des dons, il demande qu'on l'adore. »

C'est l'hiver, c'est le temps de la Fourrure

Nous ne connaissons pas de marchands de

FOURRURES

plus populaires que

Chas. Desjardins & Cie

Et c'est avec raison. Etant les pionniers de la fourrure dans Montréal ils savent, à la perfection, satisfaire la clientèle toujours de plus en plus considérable qu'ils ont conquise de haute lutte, en lui vendant à des prix beaucoup moins élevés qu'ailleurs les

MEILLEURES FOURRURES QU'IL Y AIT AU MONDE

Impossible de ne pas être satisfait chez

M. Chas. Desjardins & Cie

130 rue Saint-Denis, Montréal

(entre Sainte-Catherine et Dorchester)

Cette maison répare les fourrures et les rend comme neuves.

poitrinaire au dernier degré, s'était mise en tête d'aller évangéliser les Indes ; ne pouvant, à cause de son état de santé, mettre ce projet à exécution, elle s'en dédommagea en demandant à Dieu le don de guérison et de langues. Un beau soir, elle se souleva sur son grabat et, le visage radieux, débita pendant un gros quart d'heure des sons auxquels les assistants ne comprirent rien. La même scène se renouvela huit jours plus tard pour ne plus discontinuer. Notre couturière devint alors madame Caird et se rendit à Londres où elle excita un profond enthousiasme parmi les disciples d'Irving. Taplin, l'un des prophètes de l'irvingianisme, fut aussi l'un des principaux « parleurs de langues » de cette secte.

Il en est de même parmi les mormons, il serait mieux de dire la secte des polygames. L'un de leurs présidents, Brigham Young, mort en 1877, n'eut pas moins de vingt-cinq femmes. Le septième paragraphe du treizième article de foi des mormons est conçu de la manière suivante : « Nous croyons au don de langues, de prophétie, de révélation, de vision, de guérison, d'explication des langues, etc... » Dans les gouvernements de Kiew, Tschernigow, Ikatérinoslaw et de la Podolie, on rencontre les adeptes d'une secte que fonda, il y a quelque 30 ans, un fabricant de voitures, Kondrat Maïjowany. D'après Maïjowany, Jésus-Christ, ne serait pas encore venu en ce monde.

Actuellement, la patrie de prédilection des glossolales semble bien être l'Allemagne protestante. En 1908, on comptait dans la Hesse, au moins 78 groupes de glossolales. Le groupe de Cassel avait organisé des quêtes pour se bâtir une église. Le mouvement glossolale s'est aussi propagé en Silésie et en Suisse, à Zurich principalement.

Qu'on nous permette de citer quelques extraits de journaux protestants qui montreront mieux l'importance du mouvement glossolale parmi les luthériens. « Il nous est impossible, écrivait l'Evangelisches Alltagsblatt, d'agir autrement, et, dussions-nous perdre la moitié de nos lecteurs, nous sommes obligés de recommander la plus grande réserve... Nous vivons à un moment critique... Toutes ces scènes étonnantes et, pour la plupart effrayantes, dont on nous parle, ne sont pas, dans la majorité des cas, l'œuvre directe de Satan, mais plutôt de personnes qui se laissent entraîner par leurs sentiments et leurs nerfs ou de personnes qui cherchent une popularité de mauvais aloi... Le diable met à profit ces manifestations pour causer du dommage au troupeau de Jésus et l'induire en erreur. L'évangéliste Dallmeyer fit paraître dans le même journal une déclaration, dans laquelle il avouait avoir été la dupe d'un esprit de mensonge et suppliait toutes les âmes de se soustraire complètement à l'influence de cet esprit. Or, Dallmeyer était l'un des principaux chefs du mouvement glossolale hessois. « Nous avons été victimes d'un puissant esprit de mensonge, écri-

voient deux glossolales au senior des évangélistes. Cet esprit s'est emparé de bon nombre de fidèles enfants de Dieu. Il les initie au don des langues, d'abord par des sentences de la Bible pour passer ensuite à d'évidentes vérités contenues dans l'Ecriture. Il gagne ainsi la confiance des chrétiens et en fait ses sujets. Puis il se met à prophétiser et donne des ordres. Finalement, et tout en promettant de communiquer des dons, il demande qu'on l'adore. »

Mais en quoi consiste la glossolalie ? C'est par là qu'il aurait peut-être fallu commencer, me direz-vous. Allons, ne

LE PACIFIQUE CANADIEN

Les trains partent de Montréal :

DE LA GARE WINDSOR

BOSTON, LOWELL 8.00 A. M., 4.45 P. M.
TORONTO, CHICAGO 8.15 A. M., 4.00 P. M.
OTTAWA, 8.35 A. M., 4.25 A. M.
... (liste de trains continues)

DE LA GARE VIGOR

QUÉBEC, 10.00 A. M., 11.50 P. M., 11.20 P. M.
... (liste de trains continues)

BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE : 120 rue St-Jacques, près du Bureau de Poste.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

QUATRE TRAINS TOUS LES JOURS

DOUBLE VOIE POUR TORONTO, BUFFALO, DETROIT, CHICAGO

et tous les points de l'ouest quittent Montréal à 8.15 a. m., 7.30 p. m., 10.30 p. m.

Montreal-Ottawa Part de Montréal, 8.20 a. m., 12.15 p. m., 8.00 p. m. Arrive à Ottawa, 11.45 a. m., 5.15 p. m., 11.15 p. m.

Montreal-New-York Via Delaware et Hudson Co. Part de Montréal, 8.45 a. m., 11.05 a. m., 7.40 p. m. Arrive à New-York, 12.35 p. m., 11.08 p. m., 7.20 a. m.

Montreal-Boston-Springfield Via Vermont Central Part de Montréal, 8.31 a. m., 12.10 p. m., 8.00 p. m. Arrive à Boston, 12.10 p. m., 8.00 p. m. Arrive à Springfield, 10.10 p. m.

Montreal-Portland Part de Montréal, 8.00 a. m., 12.15 p. m., 7.15 a. m. Arrive à Portland, 12.30 p. m., 7.30 p. m.

Chers salons sur les trains du jour, et Chars-Dorétois sur les trains de nuit.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE 120 rue St-Jacques, Tel. Main 6203, 6200, 6207

vous fâchez pas, ce n'en sera que plus intéressant. L'un des plus célèbres glossolales allemands, le pasteur Paul, va vous renseigner à fond. « Dans la nuit du 15 au 16 septembre, ma bouche s'ouvrit à la glossolalie. J'éprouvais d'abord un mouvement particulier et involontaire de la mâchoire inférieure quelques instants après ma langue et mes lèvres se mirent en mouvement comme sous l'influence d'une puissance étrangère. Puis ma bouche s'ouvrit et se ferma tout comme elle le fait quand nous parlons. Alors seulement se produisit le don des langues. La position des organes de la voix ne répondit pas aux sons allemands ou de tout autre langue connue. »

Paul était persuadé qu'il avait, pendant cette mémorable nuit, parlé chinois et aussi le dialecte des habitants d'une île du Pacifique !

Louis VEUILLON. (Mélanges : « Sainte Beuve et Babelais », 1859.)

iniment les 7 Huiles De BOULANGER... (Illustration d'un homme assis à un bureau)

LE NOM SEUL EST UNE GARANTIE Redbath SUCRE GRANULE MANUFACTURÉ PAR THE CANADA SUGAR REFINING CO., Limited, Montreal, Can.

VINS DE MESSE "VATICAN" "SANCTUAIRE" Ces vins se recommandent par leur qualité et les soins apportés à leur fabrication. Certificats d'authenticité approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal. Prix et Échantillons sur demande. DEPOSITAIRES : Arthur Drolet, St-Sauveur, Québec, et Ed. Couture, Lévis, Bellefleur et Girard, Trois-Rivières, Laporte, Martin & Cie, L'Isle, Montréal.

La "Croix", 309 rue Saint-Paul POUR L'IMPRESSION DE Livres Brochures Revues Annuaires Catalogues Venez à LA "CROIX" 309 rue Saint-Paul, Montréal Typographie artistique Prix très modérés

La Meilleure Farine d'Avoine Ne peut être obtenue que de la meilleure variété d'avoine cultivée au Manitoba... La Farine d'Avoine Roulée OGILVIE est fabriquée exclusivement avec la plus belle avoine du Manitoba. Elle est supérieure à tous les produits similaires Américains... EN VENTE PARTOUT, en boîtes à l'épreuve de l'humidité, de la poussière des odeurs et de la vermine. The Ogilvie Flour Mills Company, Limited. MONTREAL ET WINNIPEG

EXAMEN DES YEUX GRATIS Ne négligez aucun mal de Yeux la Vue est trop précieuse. Toute lunette ne fait que commander un autre mal. Rien ne remplace l'examen des Yeux par un spécialiste. Si vous tenez à Guérir vos Yeux sans drogues, opération ni douleur : ALLEZ A L'INSTITUT OPTIQUE Voir et Consulter le Spécialiste BEAUMIER 144 Est, rue Ste-Catherine, Près Ave Hôtel-de-Ville. Il recherche les Cas difficiles, Désespérés : Yeux Yeux Artificiels, Strabisme à se tromper. Fabricque et ajuste lui-même, depuis 25 ans, lunettes, lorgnons, etc. Ses nouveaux Verres Toric à ordre sont garantis pour deux ans. Voir de Loins et de Près, pour tracer, couler, lire et écrire. Cette annonce rapportée vaut 15c. par dollar sur tout achat en lunettes. Prenez garde ! Pas d'agents sur le chemin pour notre maison responsable. Heures de bureau : Tous les jours de 9 à 9 hrs. (Dimanche de 1 à 4 hrs.)

Commerce illégal et néfaste

Nous n'avons pas été peu étonné d'apprendre que les Commissaires des licences avaient débouté la plupart des causes intentées par la Ligue anti-alcoolique de l'Ouest contre des épiciers et des hôteliers de Montréal pour avoir vendu de la boisson enivrante à un mineur, parce que la preuve de la demanderesse serait insuffisante.

D'après MM. les Commissaires, le mineur aurait dû conserver le corps du délit, c'est-à-dire la boisson achetée, pour la produire en Cour, il aurait dû aussi faire ceci et faire cela.

Hélas ! que de choses les honnêtes gens sont obligés de faire pour empêcher les buvetiers de continuer leur commerce illégal et néfaste !

J. B.

Soumet bien appliqué

L'Alliance Scientifique Universelle dont le Dr Louis Laberge est le président commence à être connue sous son vrai jour. A preuve la digne lettre suivante du Lieutenant-Gouverneur de Québec :

Québec, le 31 décembre 1909,
A Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési,
Archevêque de Montréal,
Monseigneur.

J'ai retiré mon patronage à l'Alliance Scientifique Universelle et j'en ai averti son président.

Je tiens aussi à vous prévenir de la chose puisque c'est dans votre diocèse que se trouve le comité central de cette société pour le Canada.

Quand j'ai accepté la présidence d'honneur, je croyais qu'il s'agissait simplement d'une association pour la diffusion de la science. Mais depuis, j'ai pu constater, par le compte-rendu de l'assemblée générale du 17 octobre dernier et par d'autres renseignements venus d'ailleurs, que l'Alliance Scientifique Universelle tend à propager des idées qui ne sont pas du tout les miennes.

Comme lieutenant-gouverneur de la province de Québec, j'ai le devoir de répudier de telles idées anti-chrétiennes et je le fais sans hésiter. De plus, je suis catholique et j'ai toujours tenu à m'affirmer comme tel. Or, ce n'est pas sur le déclin de ma carrière que je voudrais m'unir, même de loin, « aux hommes de pensée dans le faisceau de Renan ».

Je n'ai pas d'objection, Monseigneur, à ce que vous rendiez publique cette lettre si vous jugez la chose opportune.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mes sentiments les plus dévoués.

C. A. P. PELLETIER

Cet acte honore beaucoup notre distingué Lieutenant-Gouverneur.

Après ce souflet, magistralement appliqué, nous espérons que les promoteurs de cette soi-disant société scientifique auront l'intelligence de laisser mourir leur œuvre.

Le Comité des citoyens soumet au vote des 75,397 électeurs de Montréal les candidats suivants : Dr J.-J. Guerin, à la mairie ; Dr E.-R. Lachapelle et M. L.-N. Dupuis, Joseph Ainey et F.-L. Wanklyn, au bureau de contrôle.

Le deuxième clan appuie le sénateur J.-P.-B. Casgrain, comme candidat à la mairie ; le maire Payette, l'échevin Mercier, l'ex-maire Ekers et M. J. Ainey, comme candidats au bureau de contrôle.

En outre, l'on mentionne comme aspirants indépendants un poste de contrôleur MM. J.-B.-A. Martin, échevin, Eug. Villeneuve et plusieurs autres citoyens plus ou moins en vue.

Quant aux candidatures à l'échevinage, dans les vingt-trois divisions de la ville, elles ne sont pas encore nettement dessinées.

L'hon. A.-R. Augers, ancien lieutenant-gouverneur de Québec, qui était sérieusement malade ces jours derniers, est aujourd'hui assez bien rétabli.

Lettre de Mgr Bruchési au Conseil de Ville

S. G. Mgr Bruchési a fait parvenir au Conseil de Ville la lettre suivante relative au règlement Carter qui, ainsi que nous le disons ailleurs, a été renvoyé à mardi par nos édiles :

Monsieur le Maire,
Messieurs les Échevins de Montréal,
Messieurs.

Les dernières séances du Conseil de Ville ont fait voir aux citoyens l'intérêt que vous portez à la grande cause de la tempérance.

Vous reconnaissez que l'alcoolisme est une plaie sociale et que toutes les bonnes volontés doivent se liguier pour le combattre.

On s'émeut à la première apparition d'une maladie contagieuse. Quelle maladie a fait jamais autant de victimes que l'usage immodéré de l'alcool ?

Travailler à former une génération sobre c'est donc travailler à la conservation de milliers de vies humaines ; c'est en même temps travailler à la prévention de bien des crimes, à la paix et au bonheur des familles, à la prospérité de la nation.

Aussi la question de la tempérance est-elle regardée partout comme une question de religion et de morale autant et plus encore que d'économie et d'ordre social.

Voilà ce qui explique l'attitude que j'ai prise à son sujet et ma démarche aujourd'hui auprès de vous.

Prêtres et laïques, pouvoirs civils et pouvoirs religieux, nous devons nous donner la main pour lutter contre le fléau qui fait au milieu de nous des ravages si déplorables. Nous nous entendons sur le but à atteindre, nous devons nous entendre aussi sur les moyens à employer.

Déjà, Messieurs, vous avez fait des règlements dont je ne puis que vous féliciter. Un règlement nouveau est maintenant désiré par des milliers de citoyens : celui de la fermeture à des heures fixes des débits de boisson. Dans les villes où il a été adopté il a produit les meilleurs résultats. Il en sera ainsi chez nous. Ce sera pour le peuple une protection indéniable et efficace.

Rien de plus raisonnable, de plus juste que cette mesure : Messieurs les hôteliers eux-mêmes en conviendront s'ils veulent être sincères ; et, croyez-moi, il n'est pas une mère de famille, il n'est pas un enfant qui ne la sollicite par sa voix.

Il y a surtout des larmes qui font appel à votre conscience d'hommes publics et qui, j'en suis sûr, ne manquent pas du vous toucher.

Les objections qu'on a soulevées ne sont pas sérieuses et ont été ici même victorieusement réfutées.

Déjà le règlement dont je parle a été voté par vous en deuxième lecture à une grande majorité. Comme gardien de la morale à Montréal et persuadé que je reste dans les attributions de la charge épiscopale que toujours, j'aime à le reconnaître, vous avez entourée de respectueux égards, je viens vous demander instamment d'en voter la troisième et dernière lecture aujourd'hui même, fallût-il pour cela modifier l'ordre du jour dans vos délibérations.

Nous attendons ce beau geste de vous. Ce sera un des derniers actes du présent conseil ; il restera à son honneur et il aidera puissamment au triomphe de la cause qui nous est chère à tous, parce que le bonheur de notre race y est intimement lié.

Agrez, monsieur le Maire et messieurs les Échevins, l'expression de mes sentiments sincèrement dévoués.

Paul, arch. de Montréal.

CAUSE INTERESSANTE

La commission du Havre de Québec a pris récemment une action judiciaire de douze mille piastres contre l'hon. Ad. Turgeon et la succession Etienne Dussault afin de se faire rembourser la valeur des lots de grève vendus par l'ex-ministre des terres à M. Dussault et dont elle se dit la propriétaire. Nous avons hâte de voir le dénouement de cette cause qui aura du retentissement. M. Turgeon a déclaré à un journaliste que, si la justice le condamnait dans cette affaire, il se retirerait définitivement de la politique.

AUX PRIÈRES

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. Joseph-Antoine Chagnon, journaliste et ancien sous-secrétaire, décédé le 5 du courant à Waterloo. M. Chagnon fut le fondateur du *Journal de Waterloo*.

La buvette, mal anglais

La buvette, le bar, est une importation anglaise.

Le Star, de Montréal, feuille protestante, le reconnaît en disant :

« Le bar est une des jantes de la race anglo-saxonne. Il n'est pas nécessaire d'être prohibitionniste pour constater que le comptoir où l'on va boire de « bout, où tout excite l'homme à vider promptement son verre pour le faire remplir une seconde fois, est une des sources principales de l'ivrognerie. »

« Personne ne saurait prendre la défense de l'ivresse ou l'excuser. C'est une forme intermittente d'insanité. Elle affaiblit le corps et tue l'intelligence. Elle fait de l'homme une menace pour son foyer, transforme le « gagne-pain de la famille en une charge et la maison en enfer. Pour autant que le commerce de la boisson dans le bar produit des ivrognes, il devrait être mis hors la loi... Le bar est le refuge de l'homme qui n'oserait pas boire chez lui, parce qu'il sait que sa famille s'opposerait à ce qu'il trottât à la boisson. »

« Personne n'a le droit de boire, si la boisson l'empêche de remplir son devoir envers sa famille. Le bar est un endroit où l'homme va se cacher pour boire loin de sa famille... L'anglais boit au bar loin des siens et y devient promptement ivre. C'est de là qu'il sort pour se montrer dans les rues, dans un état qui excite le ressentiment public. C'est au bar que le système de la traite trouve son abri... »

« Une population décente, dans son ensemble, s'accommoderait bien d'une législation supprimant le bar... »

Le bar, devenu la buvette, en pays français, est donc une plaie anglaise. C'est donc un mal anglais inoculé au Français. C'est un agent de démoralisation et, j'ajouterais, de criminalité.

Aussitôt, pour ainsi dire, que le bar, dans les campagnes, disparaît, la criminalité baisse à vue d'œil et la prospérité des foyers hausse en proportion. Il en serait de même dans les villes.

On peut affirmer, sans exagération, que la boisson, l'ivrognerie, le bar, la buvette sont pour 50 p. c. dans la multiplication des crimes et délits de tout genre et pour 25 p. c. au moins, dans la multiplication des cas de folie et de maladie. Les asiles d'aliénés et les hôpitaux populaires sont pleins de malheureux qu'y a conduit l'ivrognerie.

La porte du bar s'ouvre à deux battants sur celles des maisons de fous et des maisons de souffrance.

J'ai quinze ans d'expérience, comme juge de paix et magistrat de police. Je puis affirmer que la majeure partie des délits qui m'ont été déferés ont leur origine dans l'ivrognerie et la fréquentation des buvettes. Aussi, dans le Manitoba, la loi qui permet aux municipalités de pratiquer la local option par referendum populaire, rencontre-t-elle un succès toujours croissant. Les municipalités anglaises donnent l'exemple, parce que l'opinion publique y constate les ravages terribles du bar au sein de la jeunesse agricole.

Ces ravages sont bien plus effrayants encore dans les villes, surtout dans les grandes villes.

La réduction des buvettes, à Montréal, à Québec ou ailleurs, à défaut de leur suppression, serait donc un véritable bienfait public, sous tous les rapports.

L. HACAULT.

Notes diverses

Le Rév. Père Turgeon, jésuite, et directeur du Collège Sainte-Marie, est mourant à l'Hôtel-Dieu de Québec.

D'après le Bureau du recensement la population du Canada serait aujourd'hui de 7, 350,000 habitants, soit une augmentation de près de deux millions depuis 1901.

L'hon. W. A. Weir, membre du cabinet provincial, et M. Chs Archer, avocat, de Montréal, ont été nommés juges de la cour supérieure.

Martin Hannon, de Québec, dont les deux jambes avaient été très gravement mutilées dans un accident, a été guéri miraculeusement à l'oratoire Saint-Joseph de la Côte-des-Neiges.

La science et la foi

Nous détachons du très beau discours prononcé par Mgr Breton, à la séance de rentrée de l'Institut catholique de Toulouse, ce passage remarquable sur le rôle de la science dans la vie de l'Eglise :

L'Eglise n'est pas une académie, un corps de savants offrant au public le fruit de ses recherches et tenu de fournir la preuve de l'avis qu'il émet. Elle n'apprend jamais rien de nouveau, elle ne fait que se souvenir ; elle prend conscience, une conscience claire et réfléchie de ce qu'elle a toujours su ; elle dit simplement ; voilà la vérité que Jésus-Christ m'a enseigné et elle demande qu'on la croie sur parole.

Toutefois, l'Esprit-Saint qui l'assiste ne la dispense pas d'interroger laborieusement ses souvenirs. Elle appelle à son aide, si j'ose dire, tous les ouvriers de la pensée chrétienne ; elle invite les théologiens à développer leurs arguments, les historiens à produire leurs informations, les exégètes à discuter les textes ; elle écoute enfin toutes les voix qui peuvent lui faire entendre un écho de la tradition et elle attend l'heure de Dieu, parfois durant des siècles. Puis, quand le moment est venu, elle se prononce à son tour ; dominant le tumulte des opinions, démantelant la parole de son divin Maître au milieu de toutes les controverses, à travers tous les coalits des conceptions humaines, elle va droit à la vérité, uniquement docile à l'esprit de Dieu qui l'anime.

Ainsi, la curiosité réfléchit à sa place dans l'ordre de la vérité religieuse avec toutes les méthodes d'investigation qu'elle peut y appliquer ; bien plus, elle est un élément nécessaire de la vie de l'Eglise, comme la pratique des vertus chrétiennes, la prière et la discipline. Il y a, en effet, dans la croyance catholique deux éléments inséparables et indistincts : la foi et l'intelligence. La foi est adéquate à son objet et, sous ce rapport, la même dans toutes les âmes croyantes ; elle embrasse la vérité tout entière telle que Dieu l'a révélée, telle que nous la verrons quand il nous la montrera, un jour à découvert dans sa lumière infinie. Mais le chrétien n'a jamais de la vérité qu'il croit une intelligence égale à sa foi et cette intelligence varie d'une âme à l'autre ; les unes se sont formées à peine une conception rudimentaire de quelques données fondamentales de la religion ; les autres ont approfondi les choses de Dieu autant, du moins, que l'esprit humain en est capable ; pour toutes et pour l'Eglise elle-même, il y a toujours icibas, jusque dans les vérités qu'elle enseigne expressément une part d'inconnu qui peut diminuer sans s'effacer jamais entièrement.

A l'origine, l'Eglise a pu se contenter d'offrir aux âmes qui venaient à elle les données évangéliques dans leur simplicité concrète ; elle racontait la merveilleuse histoire de son Maître, sa vie, sa mort, sa résurrection ; elle répétait ses leçons, ses préceptes, ses promesses ; et les premiers fidèles, témoins ou instruments des miracles que le Dieu fait homme continuait de prodigier pour affermir dans les âmes le fondement de son empire, vivant en quelque sorte dans la pleine lumière des communications divines, ne sentaient, pour la plupart, d'autre besoin que de communier par la foi de toute leur âme à la parole de Dieu.

Cependant, déjà au temps même de la prédication apostolique, la curiosité s'éveillait légitime ou indiscrète ; des questions étaient posées, il y en avait que l'Apôtre prescrivait d'écarter, mais il y en avait aussi auxquelles il fallait répondre : la plupart des épîtres de saint Paul et l'évangile de saint Jean doivent leur origine à cette préoccupation. A mesure que l'enseignement de Jésus et de ses apôtres pénétrait dans les esprits les plus divers, de nationalité, de race et de culture différentes, et se heurtait à toutes les contradictions de doctrine des religions et des philosophies qu'il venait supplanter, il devait prendre une forme plus en rapport avec les exigences intellectuelles des âmes qui l'accueillaient et aussi de celles qui le repoussaient.

Pour l'exposer et surtout pour le défendre contre les attaques des ennemis ou contre les entreprises des téméraires, il devint nécessaire d'appliquer l'analyse au fait de l'histoire religieuse, aux affirmations synthétiques de l'Écriture ou de la tradition, aux pratiques et aux institutions de l'Eglise, d'en extraire peu à peu, en les distinguant, les éléments de doctrine qui y étaient contenus, d'en préciser le sens et la portée, de créer des formules nouvelles, et ensuite de relier, dans une synthèse doctrinale, des vérités qui avaient été d'abord enseignées à l'état fragmentaire, sans aucune préoccupation d'ordre rationnel, sim-

plement avec le geste du semeur qui jette sur un sol fécond des grains de blé. Ainsi fut entrepris presque dès l'origine, sous le regard bienveillant de l'Eglise et sous son contrôle, ce travail d'élaboration et d'organisation de la doctrine révélée qui devait se poursuivre au cours des siècles avec des méthodes et des fortunes diverses, et qui se continuera jusqu'à la fin des temps. Et voilà comment le germe évangélique, amplifié, enrichi par le labeur immense et interrompu des Pères et des Docteurs, qui obéissaient tout à la fois aux lois logiques et à leur devoir de conducteurs d'âmes, est devenu, par un développement progressif le grand arbre de la théologie catholique. L'Eglise n'en a pas, tant s'en faut, consacré tous les résultats, toutes les conclusions ; dans le vaste champ de la science sacrée, les dogmes définis n'occupent qu'une zone relativement étroite. Son enseignement, en effet, a pour but, non pas de révéler aux hommes tous les mystères de l'essence divine, mais de leur donner de Dieu une connaissance qui les excite à l'aimer et à le servir. Dès lors, elle parle ou elle se tait sous l'unique inspiration de ce devoir essentiel de glorifier Dieu et de sauver les âmes. Tant qu'elle juge qu'il n'est point nécessaire pour défendre la cause de Dieu et des âmes de fixer un point de doctrine, elle l'abandonne à la discussion, elle laisse se développer librement les opinions et les controverses. Si elle élève la voix, c'est toujours au moment opportun ; et non seulement elle parle toujours quand il le faut, mais elle dit chaque fois la vérité qu'il importait de proclamer, et l'expression qu'elle lui donne est invariablement celle qui convient et qui demeure.

Divine par son principe, l'Eglise est humaine par son organe ; elle parle donc aux hommes la langue des hommes ; elle ne sait pas parler et ils ne comprendraient pas une autre langue ; elle traduit la vérité de Dieu avec des idées humaines, et c'est ainsi seulement qu'elle peut la leur faire entendre. Du reste, Dieu lui-même s'est exprimé dans la même langue ; il a revêtu, lui aussi, la vérité qu'il lui a plu de communiquer aux hommes d'idées, de symboles humains ; sans cela, il aurait parlé pour ne rien dire.

C'est à l'Eglise seule qu'il appartient de décider en dernier ressort qu'elles sont les idées qui s'adaptent le mieux à la vérité divine, et qui l'expriment le moins imparfaitement, car il y a toujours et nécessairement disproportion entre la vérité qui vient de Dieu et le vêtement que des hommes peuvent lui donner ; il y a dans toute vérité révélée, je l'ai déjà dit, un mystère, quelque chose que l'en entend pas et donc que l'on ne peut pas exprimer. Les idées dont l'Eglise se sert pour traduire la parole de Dieu, elle les prend où elle veut ; le plus souvent, elle les emprunte au sens commun, quelquefois à des systèmes philosophiques qui ont acquis, en quelque sorte, par une longue possession, droit de cité dans la pensée humaine, et dont les théories accessibles à tous les esprits offrent des symboles presque aussi clairs et aussi commodes à manier que les vues du sens commun. C'est donc, de la part de Renan, une étrange naïveté — le mot pourra paraître un peu gros appliqué à un esprit aussi délié, mais il est juste tout de même — c'est, dis-je, de la part de Renan une étrange naïveté que d'avoir cru convaincre l'Eglise d'imposer abusivement à la foi des fidèles une doctrine étrangère à l'Evangile parce qu'elle a défini, au Concile de Florence, que les sacrements de la nouvelle loi se composent de deux éléments : la matière et la forme.

L'Eglise n'a pas attendu le XVIe siècle pour introduire dans ses définitions des notions philosophiques puisées à des sources diverses ; elle l'a toujours fait. Dès qu'elle a eu à proclamer sous une forme authentique et solennelle un point quelconque de la doctrine qu'elle professe, elle a choisi pour formuler sa pensée les termes qui pouvaient la traduire pour tous les esprits avec le plus de précision et le plus de clarté ; la langue philosophique lui a servi pour cela au même titre que la langue vulgaire ; elle a usé simplement de son droit souverain en prenant son bien partout où elle l'a trouvé. L'on a parlé d'infiltrations hétérogènes dans le dogme catholique, d'apports de doctrine qui lui seraient venus de tous les côtés, et sous lesquels aurait disparu depuis longtemps la donnée primitive, originale, comme un fleuve se confond sans retour au sein de ses affluents. L'on n'a pas su ou l'on n'a pas voulu faire cette distinction pourtant très simple de la vérité et de l'expression qu'elle doit revêtir pour être accueillie par l'esprit humain. S'adressant à l'humanité tout entière dispersée le long des siècles et répandue dans tous les pays, il est naturel, il est même indispensable que l'on retrouve dans la langue que l'Egli-

se lui parle une empreinte, un reflet des temps et des lieux qu'elles ont traversés ensemble. Mais l'Eglise, en s'appropriant des théories, des idées élaborées par la philosophie n'en prend que ce qui lui est nécessaire pour faire entendre, dans la mesure où elle le peut, la vérité qu'elle enseigne ; elle les ramène aux conceptions fournies par l'observation générale de la raison, et n'emploie jamais, à vrai dire, dans ses définitions, que des éléments qui appartiennent en commun à la race humaine. Elle n'a donc pas mis Platon ni Aristote sur le même pied que la Bible ; elle n'a canonisé aucun système. Du reste, les mêmes mots, transposés des choses humaines aux choses divines, n'ont jamais absolument le même sens ; quelles que soient les idées sous lesquelles l'Eglise nous présente la vérité révélée, il faut toujours en élaguer un certain nombre d'éléments où se masque l'imperfection de leur origine, et, par suite, ces idées ne peuvent nous donner du monde surnaturel, comme le dit saint Thomas, qu'une connaissance par analogie. Nous disons bien : la substance, la nature, les personnes divines, mais nous devons convenir aussi que ces idées de substance, de nature et de personne ne sauraient s'appliquer à Dieu telles que nous pouvons les concevoir, et que, dans la sphère où nous les transportons, elles s'enveloppent en grande partie, à nos yeux, d'un mystère impénétrable.

Quant aux problèmes qui s'élevaient à l'heure présente de tous les points de l'horizon intellectuel sur les rapports de la science et de la foi, ce n'est pas le métier de l'Eglise de s'occuper à les résoudre. L'Eglise est un gouvernement et, comme tous les gouvernements, elle a pour mission, non pas de supprimer, mais d'encourager et de diriger l'initiative et le travail individuels. Elle laisse aux ouvriers de bonne volonté le soin de chercher des solutions aux difficultés de l'heure présente, de démêler, parmi les idées qui se sont fait jour sous l'inspiration de la critique historique, des sciences naturelles et du mouvement social, celles qui doivent vivre, de découvrir dans la doctrine catholique des aspects nouveaux, encore inaperçus, par le moyen desquels s'établira l'accord des données scientifiques avec la révélation. Elle ne failira jamais à sa tâche d'intervenir quand il le faudra, pour discerner les fruits de ce travail, séparer le bon grain de l'ivraie, et donner au monde, quand le monde réclamera une nouvelle semence de vie, des vues nouvelles de l'éternelle vérité. A toutes les périodes critiques de son histoire, son attitude a été la même ; toujours ses docteurs ont d'abord fait face à l'ennemi, préparé les armes nécessaires pour repousser l'erreur en renouvelant l'exposition de la doctrine. Puis elle a opéré dans leur œuvre le départ nécessaire ; elle y a pris ce qui lui appartenait, les conceptions qu'elle a jugées propres à donner aux âmes la lumière, dont elles avaient besoin, en y imprimant le sceau d'une infaillible autorité.

SOUVENIR

de Famille

PAR

l'abbé E.-P. CHOUINARD

portant l'imprimatur de Mgr l'Evêque de Rimouski.

Excellent notions sur le mariage, le baptême et la première communion, accompagnées du décret de PIE X sur les fiançailles et le mariage, et suivies de formules d'un registre familial.

En vente aux prix de \$10, le cent exemplaires, ou 15 c. l'exemplaire, chez l'auteur, M. l'abbé E.-P. Chouinard, curé, à Saint-Paul-de-la-Croix, comté Témiscouata ; à la Librairie Laval (M. J. Pelletier), à Trois-Rivières ; à la Propaganda du Livre, à Québec ; ou chez J. P. Garneau 6 rue de la Fabrique à Québec. (16 oct. 6m.)

MARCHANDS et INDUSTRIELS.

Vous devez annoncer dans la Croix, si vous voulez atteindre une clientèle choisie.

Il est impossible à l'annonceur d'atteindre nos nombreux lecteurs par un autre organe.

Le seul fait d'annoncer dans la Croix constitue aux yeux du public une sérieuse recommandation en faveur de l'annonceur et des marchandises annoncées.